

Purge massive dans la fonction publique turque

Des milliers de fonctionnaires ont été licenciés avant qu'Erdogan n'entame un nouveau mandat

ISTANBUL - *correspondante* Ce décret-loi est le dernier, a assuré M. Yildirim, annonçant la

Plus de 18 000 fonctionnaires ont été limogés en Turquie juste avant l'investiture, prévue lundi 9 juillet, du président Recep Tayyip Erdogan, réélu le 24 juin pour un nouveau mandat de cinq ans aux pouvoirs illimités. Annoncée à l'avance par le premier ministre, Binali Yildirim, la publication du décret-loi était à ce point attendue et redoutée par des dizaines de milliers de fonctionnaires soucieux de savoir s'ils étaient sur la liste que le site officiel du gouvernement, trop sollicité, est tombé en panne dans la nuit de samedi à dimanche.

Les listes publiées au Journal officiel recensent les noms de quelque 9 000 policiers, 6 000 militaires, 1 000 employés du ministère de la justice et 650 du ministère de l'éducation ainsi que d'autres fonctionnaires, limogés sans que soit précisé le motif de leur mise à l'écart. Le total atteint 18 632. Leurs passeports leur ont été retirés. Dans la foulée, douze associations, une chaîne de télévision et trois journaux (dont deux proches du mouvement kurde, *Welat* et *Ozgurlukçu Demokراسi*) ont été fermés.

Fin de l'état d'urgence

Le décret-loi est le dernier, a assuré M. Yildirim, annonçant la levée prochaine de l'état d'urgence mis en place après le coup d'Etat manqué du 15 juillet 2016. Au nom de la « lutte contre le terrorisme », le gouvernement islamo-conservateur a utilisé ce régime d'exception pour purger ses opposants. En deux ans, 160 000 fonctionnaires ont été limogés sans véritable enquête judiciaire, et 50 000 personnes ont été arrêtées.

Critiqué par l'opposition, les milieux d'affaires et les représentants de la société civile, l'état d'urgence prendra fin le 18 juillet. Sa levée était une promesse de campagne du président. M. Erdogan, qui devait être investi lundi à Ankara en présence d'une vingtaine de représentants étrangers – dont le premier ministre russe, Dmitri Medvedev, et le président vénézuélien, Nicolas Maduro –, peut gouverner le pays par décrets-lois. Etat d'urgence ou pas, les purges risquent de se poursuivre.

En vertu d'une révision constitutionnelle adoptée par référendum en avril 2017 et qui devait entrer en vigueur, lundi, l'ensemble des pouvoirs appartient désormais au président, grand maître de l'exécutif et du législatif, tandis qu'il contrôle aussi l'institution judiciaire.

Dorénavant, le chef de l'Etat *Birgun*. Pour mettre les textes en conformité avec le nouveau système, le nomme son gouvernement et ses vice-présidents sans tenir compte du résultat des législatives. Il décide de la politique économique, il peut déclarer la guerre et imposer l'état d'urgence sans consultation préalable avec le Parlement. « *Il décidera de la prochaine campagne de vaccination contre le paludisme et de la date des semailles du riz* », imaginait, le 5 juillet, un éditorial du quotidien d'opposition *Birgun*. ■

Pour mettre les textes en conformité avec le nouveau système, le Parlement a dû passer en revue des milliers de lois. Les 600 nouveaux députés investis samedi voient leur rôle considérablement diminué. Ils ne pourront plus questionner le gouvernement sur sa politique. Les lois passeront désormais « *à la vitesse d'une locomotive* », a promis M. Erdogan. ■

MARIE JÉGO